

**Rapport n°4 :**

**Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté : Demande de subvention 2024 au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté**

|   |   |
|---|---|
| <b>Rapporteur (s) :</b>                   | Hélène CLEAU-ANDRE<br>Responsable du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC  |
| <b>Service – personnel référent</b>       | <b>Directrice :</b> Julie MONNIN<br><b>Rédactrice :</b> Hélène CLEAU-ANDRE Responsable du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC<br>Recherche et Etudes Doctorales |
| <b>Séance du Conseil d'administration</b> | 14 décembre 2023  |

|  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| Pour délibération                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pour échange/débat, orientations, avis | <input type="checkbox"/>            |
| Pour information                       | <input type="checkbox"/>            |
| Autre                                  | <input type="checkbox"/>            |

## 1 –Présentation du Pôle de santé publique BFC

### Les missions du Pôle

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique (dénommé le Pôle) est porté par 9 promoteurs : l'Agence Régionale de Santé BFC, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté, l'Université de Bourgogne, l'Université de Franche-Comté, les deux Centres Hospitaliers Universitaires de Besançon et de Dijon et l'assurance maladie, régime général et agricole (DRSM BFC et ARCMSA BFC).

**Trois objectifs** sont assignés à ce Pôle :

- Impulser et soutenir des projets de recherche mis en œuvre en réponse aux enjeux de santé publique liés aux territoires et populations de Bourgogne-Franche-Comté ;
- Concourir au transfert et à la valorisation des connaissances acquises, à destination de tous ;
- Développer largement l'offre de formation dans ce domaine spécifique de la santé publique.

## 2 – Demande de subvention auprès de la Région

Le Pôle (par le biais d'UBFC qui en assure le portage) bénéficie du soutien de la Région depuis sa création, notamment par l'attribution d'une subvention annuelle.

Afin de poursuivre ses activités, **il est demandé à la Région de renouveler son soutien par l'attribution d'une subvention d'un montant de 64 000€ pour l'exercice 2024.** Cette dotation permettra de développer les activités du Pôle, notamment dans l'animation

des groupes de travail (formation initiale, santé maternelle & périnatalité, santé-environnement) avec l'objectif d'aboutir à des réalisations concrètes (dépôt de projets de recherche, accès à des données pour la formation en santé publique) permettant le transfert de connaissances scientifiques auprès d'acteurs et de décideurs (collectivités territoriales, étudiants, acteurs de santé publique) et la valorisation de la recherche auprès des usagers.

### **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :**

- **La demande d'une subvention de 64 000€ auprès de la Région pour assurer la poursuite des activités du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC en 2024.**

## Annexe n° 1 : Courrier adressé à la Région

Besançon, le 23 novembre 2023

*Dossier suivi par :*

*Hélène Cléau-André*  
*Responsable du Pôle fédératif de recherche et de*  
*formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté*  
[Helene.Cleau-Andre@ubfc.fr](mailto:Helene.Cleau-Andre@ubfc.fr)  
*06.33.85.03.91*

M. Lamine BOUBAKAR  
Administrateur provisoire  
d'UBFC

à

Madame la Présidente  
Région Bourgogne-Franche-  
Comté  
4 square Castan  
CS 51857  
25031 Besançon cedex

Référence à rappeler : RED.2023.10

Madame la Présidente,

Le Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté, porté conjointement par la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), l'Université de Franche-Comté, l'Université de Bourgogne et les deux CHU de Besançon et de Dijon, et l'assurance maladie (régime général et agricole), a pour ambition de favoriser les rapprochements entre chercheurs, décideurs et acteurs de terrain dans le champ de la santé publique.

En 2023, vous avez renouvelé votre soutien à ce projet par l'implication fidèle de vos services et un engagement financier à hauteur de 64 000€, ce dont je tiens vivement à vous remercier.

Ainsi, l'équipe du Pôle a continué à mener des travaux à dimension multi-partenaire en lien avec les thématiques définies par le séminaire inaugural (novembre 2018) et reconduites par la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique du Pôle.

L'année 2023 aura été marquée par notamment :

- Le lancement du 5ème appel à projet régional de recherche et l'organisation d'un atelier d'aide pour les porteurs de projets et l'accompagnement des projets financés lors des AAP antérieurs ;
- L'animation des instances (Comité stratégique, Conseil scientifique et d'orientation, Commission d'évaluation des projets) ;

- La participation à l'organisation de manifestations en santé publique en BFC dont la 20ème Université d'été francophone en santé publique et la journée annuelle du Pôle qui a eu lieu en mai 2023 et était, cette année orientée vers le transfert de connaissances à destination des décideurs ;
- La poursuite des groupes de travail (formation initiale, santé maternelle & périnatalité, santé environnement).

Pour l'année 2024 sont envisagées les actions suivantes :

- Travail sur l'AAP ;
- Poursuite de l'animation des groupes de travail ;
- 5ème journée annuelle bilan/perspectives ;
- Co-animation d'une dynamique santé-environnement dans la suite des travaux d'élaboration du Plan Régional Santé-Environnement 4.

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter de nouveau le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'année 2024, notamment par l'attribution d'une subvention à hauteur de 64 000€.

A l'appui de cette demande, vous trouverez ci-joint le budget prévisionnel de l'exercice 2024. La présente demande de subvention sera présentée au Conseil d'Administration d'UBFC prévu le 14 décembre 2023. La délibération afférente sera adressée à vos services dès que possible.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant à ce sujet et vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre demande, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes respectueuses salutations.

M. Lamine Boubakar  
Administrateur provisoire d'UBFC

**PÔLE FEDERATIF DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN SANTÉ PUBLIQUE  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Budget prévisionnel 2024 (version du 23 11 23)**

|  | TTC en Euros         |
|--|----------------------|
| <b>DEPENSES</b>                                      |                      |
| <b>Salaires</b>                                      |                      |
| Responsable du Pôle (0,8 ETP pendant 12 mois)        | 56 000               |
| Reversements :                                       |                      |
| - AHU Dijon (0,5 ETP pendant 12 mois)                | 33 000               |
| - AHU Besançon (0,5 ETP pendant 12 mois)             | 33 000               |
| <b>Sous-total :</b>                                  | <b>122 000</b>       |
| <b>Communication</b>                                 | <b>4 760</b>         |
| <b>Frais de déplacements, inscriptions colloques</b> | <b>3 000</b>         |
| <b>Rencontres partenariales</b>                      | <b>5 000</b>         |
| <b>Dotation de l'appel à projets n°6</b>             | <b>80 000</b>        |
| <b>Frais de gestion (~8%)</b>                        | <b>18 240</b>        |
| <b>Total Dépenses</b>                                | <b>233 000 Euros</b> |
| <b>RECETTES</b>                                      |                      |
| ARS Bourgogne Franche-Comté                          | 169 000              |
| Conseil régional Bourgogne Franche-Comté             | 64 000               |
| <b>Total Recettes</b>                                | <b>233 000 Euros</b> |